



MAIRIE DE MONDEVILLE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de l'Essonne - Arrondissement d'Étampes -

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2015

Président : M. J.Pierre Delhotal.

Présents : Mmes Rolande Bruère, Martine Delhotal, Lucile Grondard, Pascale Peterlongo, Dominique Rotteleur, Michelle Soullié.

Mrs. Dominique Dutoit, Daniel Pescheux, J. François Prioux, Martial Vié.

Absents excusés : Mrs. Vincent Herry (pouvoir à Jean-François Prioux), Loïc Pavy, Fabienne Valentin (pouvoir à Martine Delhotal).

Absent : Régis Masson.

Invitée : Mme Sylvie Grange (Trésorière).

Secrétaire : Mme Rolande Bruère.

Ouverture de la séance à 19 h 05.

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 12 février 2015.
- Compte de Gestion 2014.
- Compte Administratif 2014.
- Taux d'imposition 2015.
- Reconduction de la ligne de Trésorerie.
- Principe d'un emprunt.
- Délégué de la Commune à la CC2V.
- Heures supplémentaires du personnel.

Monsieur le Maire, après en avoir débattu avec Mme Grange, propose d'annuler ce point de l'ordre du jour étant donné que le Conseil Municipal a déjà délibéré sur le sujet et que la délibération du 12 février 2013 fait acte. Ce point est donc annulé avec l'accord du Conseil Municipal.

- Demande de subvention auprès de F. Marlin.

Toute correspondance est à adresser à Monsieur Le Maire
Mairie, 18 Grande Rue 91590 Mondeville -- Téléphone : 01 64 98 31 03 -- Fax : 01 64 98 31 09
E-mail : mairie.mondeville@wanadoo.fr Site Internet : www.mondeville91.fr

- Dissolution de l'Association Foncière de Remembrement.
- Location de la Salle Polyvalente.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il est d'accord d'ajouter à l'ordre du jour le principe de mise en place d'un budget annexe pour l'assainissement.
L'ensemble du Conseil Municipal étant d'accord, ce point est donc rajouté à l'ordre du jour.

1. Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 12 février 2015 :

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques particulières sur le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 12 février 2015. N'ayant aucune remarque du Conseil Municipal, Monsieur le Maire soumet au vote l'approbation du Procès-Verbal.

VOTE : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2. Approbation du Compte Gestion 2014 :

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Grange pour commenter le Compte de Gestion 2014. Madame Grange n'a aucune remarque à faire sur le Compte de Gestion. Le Compte de Gestion a été vérifié et est identique au Compte Administratif 2014.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il a des remarques particulières. Sans remarque, Monsieur le Maire soumet au vote l'approbation du Compte de Gestion 2014.

VOTE : ADOPTÉ A L'UNANIMITE

3. Approbation du Compte Administratif 2014 :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner comme Présidente, Martine Delhotal, pour présenter le Compte Administratif 2014, pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Le Conseil Municipal désigne donc Martine Delhotal pour présenter le Compte Administratif 2014 pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

	Dépenses	Recettes
<u>FONCTIONNEMENT</u>		
Dépenses constatées au 31/12/2014	443 397.05 €	
Recettes constatées au 31/12/2014		446 315.19 €
Excédent reporté 2013 (R.002)		44 254.86 €
<u>Total :</u>	443 397.05 €	490 570.05 €
 Résultat cumulé de l'exercice (excédent)	 47 173.00 €	

<u>INVESTISSEMENT</u>	Dépenses	Recettes
Dépenses constatées au 31/12/2014	115 720.26 €	
Recettes constatées au 31/12/2014		80 097.28 €
Déficit reporté (D.001)	37 583.84 €	
<u>Résultat cumulé :</u>	153 304.10 €	80 097.28 €
Solde d'exécution cumulé déficitaire :	73 206.82 €	
Résultat cumulé total :	596 701.15 €	570 667.33 €
Résultat de l'exercice 2014 déficitaire	- 26 033.82 €	

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques particulières sur les résultats puis quitte la salle pendant le vote.

Le Conseil Municipal déclare toutes les opérations de l'exercice 2014 définitivement closes. Madame la Présidente propose au Conseil Municipal de voter le Compte Administratif 2014.

VOTE : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

4. Taux d'imposition 2015 :

Monsieur le Maire rappelle les difficultés de plus en plus importantes pour clôturer le budget communal et celui de 2015 s'annonce des plus problématiques.

Il faut savoir que la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) va baisser de 17 % en 2015 (comme en 2014), le FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal) qui est un impôt instauré en 2013 pour combler le déficit de l'Etat, passe de 3.555 € à 10.000 € en 2015. A cela s'ajoute le désengagement de l'Etat pour l'Administration du Droit des Sols (ADS), jusqu'alors gratuit et qui devra être supporté financièrement par les Communes, ainsi que la perte du pouvoir d'achat en 2014.

Devant cet état de fait, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'entériner la décision prise en réunion de travail et ce, à la majorité des présents, pour augmenter les taux d'imposition d'une valeur d'environ 3 %, calculé proportionnellement sur les 4 taux en partant d'un produit fiscal à taux constant de 252.325 € à un produit fiscal attendu de 259.856 €, soit :

- TH : 15.92 % pour 15.46 % initial,
- TFB : 11.66 % pour 11.32 % initial,
- TFNB : 59,69 % pour 57,96 % initial,
- CFE : 26,03 % pour 25,28 % initial.

Monsieur le Maire soumet au vote cette proposition.

VOTE : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

5. Renouvellement de la ligne de trésorerie 2015 :

Monsieur le Maire rappelle que la ligne de trésorerie ouverte auprès de la Caisse d'Épargne est toujours active et qu'il serait judicieux de la renouveler jusqu'en 2016 afin de pouvoir faire face à des besoins ponctuels ou imprévus de trésorerie.

Monsieur le Maire rappelle que la ligne de trésorerie permet de régler des factures d'un montant supérieur au solde des fonds disponibles en caisse de la Commune.

Devant les futurs investissements, tant pour les travaux que pour les dépenses pour l'assainissement collectif du centre bourg, Monsieur le Maire propose d'augmenter la ligne de trésorerie de 60.000 € à 90.000 €.

Cette année, les frais de dossier sont gratuits (350 € en 2014) mais la commission d'engagement est de 500 € et la commission de mouvement est gratuite.

La commission de non utilisation est diminuée à 0,30 % (0,45 % en 2014) et le taux de référence des tirages évalué 1,50 % (1,90 % en 2014).

Monsieur le Maire soumet au vote cette proposition et demande au Conseil Municipal de lui donner tout pouvoir, pour signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Épargne et, de l'autoriser à procéder, sans autre délibération, aux demandes de versement de fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues au contrat précité.

VOTE : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

6. Principe d'un emprunt :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un des deux emprunts contactés par la Commune arrive en fin d'échéance le 1^{er} juin 2015. Cet emprunt a été contracté en 2001 pour un montant de 42.000 € à un taux de 5,75 %.

Actuellement le taux d'emprunt étant très bas (- de 2 %), Monsieur le Maire pense qu'il serait judicieux d'emprunter, ce qui permettrait de finaliser les projets, comme l'aménagement du cimetière et d'une aire de jeux, projets pour lesquels les subventions ont été notifiées mais l'engagement de travaux retardé, afin de faire face aux dépenses liées à l'assainissement collectif.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de valider le principe d'un emprunt d'une valeur de 100.000 € sur 15 ans et de solliciter trois services bancaires pour une proposition.

Monsieur le Maire soumet au vote cette proposition.

VOTE : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

7. Délégué de la Commune à la CC2V :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Préfet de l'Essonne a décidé d'annuler, selon l'arrêté 119 du 19 février 2015, l'accord interne de la CC2V sur le nombre de délégué par commune membre. De ce fait, la Commune de Mondeville passe de 2 à 1 siège et le titulaire est désigné dans l'ordre du tableau des élections.

Ce poste revenant d'office au Maire, celui-ci a décidé de démissionner du poste de titulaire au profit de Martine Delhotal, actuellement Vice-Présidente chargée des finances à la CC2V.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques sur cette proposition.

Monsieur le Maire soumet au vote cette proposition.

VOTE : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

8. Demande de subvention auprès de notre Député Franck Marlin pour l'aménagement de l'Ecole :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un projet est en cours pour l'aménagement d'une classe, à l'étage de l'école, avec deux objectifs :

- ✓ Soit l'évolution démographique de la Commune entraîne l'ouverture d'une nouvelle classe,
- ✓ Soit l'aménagement de cette classe nous permet de récupérer la classe de maternelle pour y aménager la salle de restauration occupant actuellement la salle du Conseil Municipal.

A cet effet, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire une demande de subvention auprès de notre Député Franck Marlin pour financer une partie des travaux s'élevant à 64.187 € HT.

Monsieur le Maire soumet au vote cette proposition.

VOTE : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

9. Dissolution de l'Association Foncière de Remembrement :

Monsieur le Maire rappelle que, lors de la réunion de bureau de l'AFR du 21 janvier 2015, il a été décidé une dissolution de l'Association Foncière de Remembrement, constituée par arrêté préfectoral en date du 8 avril 2009.

Il est donc demandé à la Commune de Mondeville d'incorporer le patrimoine de l'Association Foncière (chemins d'exploitation et autres ouvrages) cité ci-dessous, dans le domaine communal. La cession se faisant à titre gratuit ;

- Section ZH 24 chemin de Noisement 807 m2,
- Section ZK 26 Le Champ Carré 1.419 m2,
- Section ZK 41 Le Pièce du Chêne 3.020 m2.

Monsieur le Maire soumet au vote cette proposition.

VOTE : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

10. Location de la Salle Polyvalente :

Monsieur le Maire rappelle qu'il semblerait que les personnes aient détourné l'idée de location de la Salle Polyvalente pour une journée à l'occasion d'un évènement du dimanche midi.

La location d'il y a trois semaines a montré que la fête a débuté le samedi soir jusqu'au dimanche midi sans s'occuper des nuisances environnementales. A cet effet, le règlement va être modifié et la mise en place d'un limiteur de son est à l'étude.

En premier lieu, Monsieur le Maire propose d'annuler la possibilité de location d'une journée, lors d'un week-end.

Monsieur le Maire soumet au vote cette proposition.

VOTE : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

11. Budget annexe :

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Grange afin qu'elle nous expose les modalités de mise en place d'un budget annexe pour gérer les dépenses et les recettes du projet assainissement collectif du centre bourg.

Monsieur le Maire prend note de la nécessité de créer un budget annexe au budget communal, appelé « Assainissement ». Ce budget annexe suivra la nomenclature M49 et que les activités de ce budget annexe seront assujetties à la TVA.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'engager les différentes actions pour créer ce budget annexe et de lui donner tout pouvoir afin de solliciter l'habilitation, pour assujettissement à la TVA de la commune, auprès des services fiscaux.

Monsieur le Maire soumet au vote cette proposition.

VOTE : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Fin de la séance à 19 h 45

Le Maire,
J.P DELHOTAL